

# B R S

EDITO

## NON AUX RESTRICTIONS BUDGETAIRES

Le SNTRS-CGT s'élève contre le blocage de 8% des crédits ouverts au budget de l'État. Ce blocage, appelé "régulation budgétaire", risque fort d'être, en définitive, une amputation de tous les crédits (hors salaires et actions de lutte contre le SIDA).

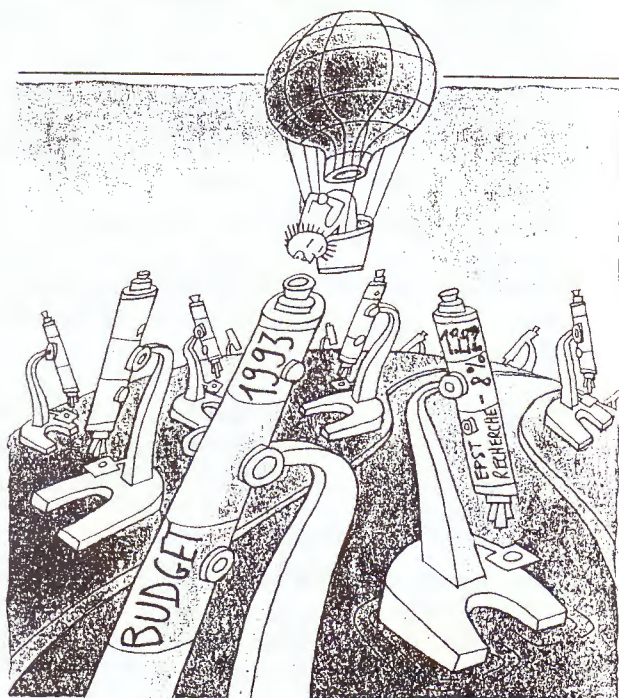
Comme tous les autres EPST, le CNRS et l'INSERM sont touchés par cette mesure.

Le SNTRS-CGT dénonce l'hypocrisie d'une politique qui claironnait il n'y a pas si longtemps la priorité à la recherche (en fait au crédit d'impôt recherche pour les entreprises privées).

Dans la préparation du budget 93 dont l'enveloppe est limitée à + 3,5%, seuls l'Education nationale (+ 7,2%), la Justice (+6,7%), la sécurité (+5,3%) et l'emploi (+5,5%) sont prioritaires. Autant dire que les autres secteurs verront leurs crédits en restriction certaine, encore aggravée par l'inflation.

Les conséquences de ce blocage et des restrictions prévues au budget 93 seront très graves pour la recherche. En particulier, que vont devenir les grands instruments déjà réduits à la portion congrue aux budgets précédents ?

C'est toute la recherche qui va subir des dommages irréparables.



## SOMMAIRE

Page 2	Point de vue partiel et partial du Conseil d'Administration du CAES.
Page 3	I.C.I.G. : échec aux licenciements.
Pages 4 à 6	CONGRES de l'UGICT-Juin 92- intervention d'A.Kieffer au nom du SNTRS-CGT et compte rendu du Congrès.
Page 7	A propos de MAASTRICHT : déclaration de la Commission Exécutive de la CGT.
Pages 8 à 11	POUVOIR D'ACHAT : Si "l'accord salarial n'est pas une machine à laminier le pouvoir d'achat... c'est vraiment bien imité !
Page 12	CONTRACEPTION AVORTEMENT : un droit remis en cause.

## POINT DE VUE PARTIEL ET PARTIAL

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAES

Le CA du CAES des 11 et 12 Juin 1992 a permis de mettre un terme à la mini crise psychopolitico... entraînée par la démission du Président (CFDT) du CAES et sa non réélection au bureau.

Le 11ème membre du bureau (CFDT) a été présenté et élu en remplacement de l'"ex" etc...

Actuellement le bureau fonctionne d'une manière plus collective et le Président (nouveau) ne prend pas seul les décisions, mais en concertation avec le Trésorier, le Secrétaire et le Vice-Président.

Nous nous sommes associés et sommes associés à cette nouvelle démarche qui sera sûrement profitable à la vie du CAES (sonnez trompettes).

Les orientations votées et les discussions du CA ont montré qu'il y avait de fait une divergence essentielle entre les syndicats SNTRS-CGT, SNIRS-CGC, FEN, FO d'une part et la CFDT d'autre part sur ... **la restauration sociale.**

La CFDT se montrant en pleine symbiose avec l'orientation de la Direction du CNRS : transfert de la restauration dans les mains des Délégués Régionaux, retrait des postes CNRS affectés, premiers pas vers les "marchands de soupe", les autres syndicats s'opposant à cette orientation révolutionnaire du CNRS et essayant de limiter la casse, y compris en aidant les militants qui ici et là veulent sauvegarder une restauration gérée par les personnels.

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, la CFDT avait délégué au CA du CAES un représentant syndical dont la seule intervention fut pour soutenir la... SODEXHO ("Entreprise privée" de restauration ou "marchand de soupe")...

Sur les autres et nombreux points d'orientations : budget, solidarité, vacances, enfance, culture, l'ensemble des groupes syndicaux se retrouve pour tirer dans le même sens avec parfois quelques disparités à l'intérieur des groupes. Toutefois en général le climat de travail est plus "positif".

Sur le point essentiel du budget "octroyé" par le

CNRS au CAES, tous les groupes le considèrent insuffisant et demandent au CNRS une augmentation afin de développer la solidarité, continuer d'accueillir les enfants dans les Centres de Loisirs Educatifs, mieux adapter nos centres de vacances, donner un peu d'air à nos Comité Locaux d'Action Sociale, prévoir de nouveaux équipements sociaux... A propos des CLAS, le CA a approuvé la création d'un nouveau CLAS à Nantes : en ces jours de bouleversement au CNRS, c'est encourageant.

Une même volonté semble également se manifester pour s'orienter vers un travail encore plus collectif à l'intérieur des groupes de réflexion en particulier et du CAES en général.

Marc DECASTER  
Gwen TERRENOIRE

#### BUREAU DU CAES

DAMANY (SNPCEN-FEN) Président  
DECASTER (SNTRS-CGT) Vice-Président  
ROUSSEL (SNPREES-FO) Secrétaire  
HUBRECHT (SNIRS-CGC) Trésorier

#### Autres membres du bureau :

ENGELSTEIN-THOUEILLES-LEBRUN-  
RAOULT (CFDT)  
LEDIG-JUHEM (SNPTES-FEN)  
SEIMPERE (SNIRS-CGC)

**Elus du SNTRS-CGT** (qui syndique aussi les chercheurs) au CA du CAES :

ORPHANIDES Claudine	Strasbourg
TERRENOIRE Gwen	IRESCO Paris
ARMENGAUD Michel	Toulouse
DANOY Jean-Pierre	Marseille
PONCHEL Gérard	Lille
DECASTER Marc	Collège de France, Paris

## ICIG : ECHEC AUX LICENCIEMENTS

Une première victoire vient d'être obtenue à l'Institut du Cancer et d'Immunogénétique (ICIG), où l'Association Claude-Bernard (ACB) avait déclenché une procédure de licenciement collectif de 38 personnes. La pression syndicale, une campagne de presse exemplaire, 3000 pétitions (avec la participation massive des personnels de la recherche sur le cancer du plateau de Villejuif ainsi que celle des personnels soignants de l'IGR(\*) et de Paul Brousse), et les soutiens institutionnels (Ministère de la Santé, INSERM, CNRS, Municipalité, Conseil général) ont contraint l'ACB à réunir un Conseil d'Administration exceptionnel sur le problème des licenciements de personnels à l'ICIG.

**Ce conseil, réuni le 20 mai à 18 h, a décidé la suspension pour 3 ans des licenciements.**

Cette première manche gagnée, il reste à obtenir la stabilisation des emplois (ce que permettent les fonds propres de l'ICIG), dans le cadre d'accords contractuels avec les organismes de tutelle.

**Les problèmes rencontrés à l'ICIG ont également leur traduction à l'IGR.**

L'ICIG comme l'IGR ont une tradition de recherche sur le cancer alliant recherche fondamentale et recherche clinique, et même si la spécificité de l'approche fondamentale peut être discutée, la recherche clinique en cancérologie est indispensable aux transferts des innovations scientifiques vers le malade, elle doit être développée. Alors que le discours des organismes et des ministères est plutôt favorable au développement de la recherche clinique avec un début de mise en place de structures (Centres d'Investigation Cliniques) dans le cadre de l'accord INSERM/AP(\*), on comprend mal que des centres qui ont une expérience et des structures (perfectibles) se voient opposer des obstacles de plus en plus importants au développement de cette recherche. Nous pensons que c'est au travers d'une **politique de site** que l'ICIG et l'IGR, mais aussi plus globalement l'hôpital AP(\*) de Paul Brousse, associés à l'université, pourront trouver des synergies et des complémentarités nouvelles.

**Un constat : la recherche clinique est attaquée à l'IGR et à l'ICIG.**

Une des difficultés majeures pour l'IGR est la

remise en cause indirecte de sa mission de recherche. Son rôle de centre pilote national et international en matière de recherche sur le cancer devrait être réaffirmé officiellement et soutenu par une ligne budgétaire émanant des ministères de tutelle, comme c'est le cas pour les instituts Curie et Pasteur.

L'ICIG, fragilisé par un développement mal contrôlé, dans les années 70 et 80, effectue sa restructuration scientifique. Un de ses atouts est l'existence d'une infrastructure permettant l'accueil d'équipes externes et des moyens financiers importants provenant des dons et legs qui font malheureusement l'objet de convoitises et de procédures judiciaires. L'IGR et l'ICIG ont en commun d'avoir été déstabilisés par une politique donnant trop de poids au financement caritatif.

Le rôle joué par le CNRS dans la "restructuration" du potentiel de recherche du site IGR/Paul Brousse ("O.P.A." du CNRS sur la recherche fondamentale de l'IGR et désengagement en parallèle du site de l'AP et de l'IRSC\*) contribue également à déstructurer les liens entre clinique et recherche.

La recherche sur le cancer est-elle trop coûteuse ? Ou existe-t-il d'autres problèmes de fond ? Ce sont des questions auxquelles les ministères doivent répondre d'urgence. C'est pourquoi nous sommes pour la réunion d'une table ronde au niveau du site sur ces questions, avec la participation des Ministères concernés, du département et des organisations représentatives des personnels.

La mobilisation des personnels de tous horizons, des habitants de Villejuif, de malades qui ont participé aux pétitions, aux manifestations et conférences de presse, ont permis de remporter une victoire. L'affirmation des statuts de l'IGR et de l'ICIG et l'élaboration d'une politique de site impulsée par l'idée de service public peuvent être obtenus par la pression constante des personnels du secteur de la santé et de la recherche avec la collaboration des malades qui comprennent bien où est leur intérêt.

Villejuif, 3 juin 1992  
SNTRS-CGT (Recherche)  
CGT(IGR)

(\*)

IGR : Institut Gustave Roussy

AP : Assistance Publique

IRSC : Institut de Recherche Sur le Cancer

## CONGRES DE L'UGICT -juin 92-

### INTERVENTION D'Annick KIEFFER AU NOM DU SNTRS-CGT

Le document de Congrès met, à juste titre au coeur des préoccupations de l'UGICT, le syndicalisme au plus près des travailleurs. Cependant l'analyse, et les conclusions auxquelles elle aboutit, pose quelques interrogations.

Une insistance toute particulière est mise sur les diversités, accentuées par le processus d'éclatement de la société engendré par le capital. Il y aurait une issue à cette situation, une gestion rationnelle, "efficace" pour reprendre les termes du document. Enfin, à cette diversité doit correspondre un syndicalisme approprié, centré sur les "spécificités".

Le syndicalisme et les formes traditionnelles d'organisation collective des salariés sont en crise. Ce n'est certes pas la première fois dans l'histoire du syndicalisme. La tentation est grande de jeter aux orties les modèles structurels passés et d'en inventer d'autres, qui colleraient aux représentations, aspirations, besoins des salariés sans voir que celles-ci ne sont pas des données portées spontanément, mais sont à constituer.

La difficulté est d'autant plus grande que le champ de syndicalisation de l'UGICT englobe les catégories nouvelles, au développement récent, aux modes d'accès et aux structures non encore stabilisés, aux représentations collectives encore relativement faibles, soit à forte diversification interne. Cependant les modes de contrôle sont déjà en place, en témoignent à la fois la baisse de la mobilité professionnelle ascendante qui correspond à des périodes de transformations sociales importantes (après les deux guerres mondiales) et l'augmentation de l'accès subordonné à la possession d'un titre scolaire. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre ce que certains appellent l'"émergence des identités" qui accompagnent la construction de ces catégories en groupes sociaux ou professionnels clairs. Inversement, ce qui caractérise davantage les ouvriers c'est sur le plan de la psychologie collective, la "perte de repères collectifs", en tout cas la baisse de la capacité de la classe ouvrière à entraîner les autres couches sociales sur un projet social qu'elle a elle-même élaboré, en particulier dans les lieux livrés à la casse de l'industrie.

Si le texte dit bien qu'il y a des constantes, qu'il situe curieusement "au-delà des diversités", il ne retient dans les faits que celles-ci. La forte hétérogénéité qui caractériserait désormais le social ne pourrait engendrer que des luttes au mieux catégorielles, dans tous les cas spécifiques, le lien social étant absent, ces luttes ne pourraient au plus converger et le rôle du syndicalisme serait dès lors d'adhérer au catégoriel et de contribuer à l'organisation de la convergence à partir des revendications supposées séparées.

En poussant au bout l'analyse en termes de diversités, ne risquons nous pas de légitimer les propos de cette jeune américaine à une sociologue française : *"pourquoi accepterais-je que mon entreprise octroie des congés maternité puisque je n'ai nulle intention d'avoir des enfants"?* En un mot quels gardes-fous assurons-nous à l'individualisme et au spécifique? La prise en compte des individus et non, comme pendant une période du seul travailleur collectif, serait-elle nécessairement vouée à la promotion de l'individualisme ?

La prise en compte de la structuration sociale en groupes et catégories socioprofessionnelles doit-elle déboucher sur la minoration et la marginalisation des intérêts communs à l'ensemble des salariés, sur le refus du global au risque de contribuer à l'"éclatement" de la société? Sommes-nous réduits à soutenir l'intérêt individuel même contre l'intérêt du groupe, l'intérêt de celui-ci contre l'ensemble des salariés de l'entreprise, l'intérêt de l'entreprise contre les autres? Et à laisser aux lois de la libre concurrence, de la nature, réguler le social comme le prônent les tenants du libéralisme et du marché?

Ne risquons nous pas de conclure, comme n'hésite pas à le faire le sociologue H. Mendras dans un article récent : *"ne parlons plus ni de classes, ni de stratification...renonçons à la lutte des classes et à la pyramide. Essayons d'enrichir cette image cosmographique par l'analyse des changements sociaux dont la variété et les mécanismes divers donnent sa dynamique endogène à la toupie, qui en tournant, change d'équilibre."*

Nous ne le pensons pas. Les divisions sociales ne sont pas naturelles mais bien le produit de rapports sociaux que nous entendons bien transformer, nous, syndicats de lutte de classe.

Au SNTRS-CGT nous avons choisi de syndiquer toutes les catégories de travailleurs du CNRS de l'INSERM et de l'INRIA dans un syndicat national de la recherche. Notre unité : notre participation, en complémentarité, à l'élaboration, à la construction de connaissances nouvelles. C'est parce que l'activité de recherche appelle la contribution de diverses catégories de travailleurs dans un domaine scientifique donné que le syndicalisme catégoriel n'a plus de sens. Perpétuer ces divisions, c'est contribuer à entretenir l'exclusion des ingénieurs, techniciens et administratifs des débats qui sont au coeur des organismes, appropriés dès leur naissance par les seuls chercheurs. Le création dans la CGT d'un syndicalisme spécifique de chercheurs ne vise pour ceux-ci qu'à perpétuer les pratiques élitistes de ces catégories. Devons nous accepter ce discours et ces aspirations telles qu'elles se présentent en renforçant un syndicalisme spécifique qui n'a jamais à se situer par

rapport aux autres catégories : leur travail commun étant dans cette conception limitée à la recherche d'éventuelles convergences ponctuelles sur des problèmes si généraux qu'ils ne risquent pas de remettre en cause un certain nombre de privilèges de fait. Et l'UGICT en acceptant la situation telle qu'elle a été créée -même si elle n'y a pas contribué- ne porte-t-elle pas la responsabilité du renforcement des divisions catégorielles, de la difficulté à penser la cohérence, et surtout de l'affaiblissement d'une CGT portée dans les organismes de recherche par les ITA? Ne porte-t-elle pas la responsabilité de l'émergence d'une image repoussoir de la CGT chez les chercheurs et donc de renforcement de la FEN?

La structuration nationale du syndicalisme au CNRS à l'INSERM et à l'INRIA est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Elle ne porte les risques de hiérarchisation et de subordination des syndiqués que si la démocratie n'est pas le souci constant dans la pratique syndicale. Nous l'avons dit au Congrès confédéral, c'est pour nous un souci permanent, ce n'est pas une affaire de discours, mais de pratique quotidienne. Il s'agit pour nous avant tout d'écouter, débattre, de faire que chaque travailleur prenne conscience que par l'action collective il peut obtenir des satisfactions. Il s'agit pour nous de défendre les droits de chaque travailleur, comme les droits collectifs, les droits individuels dans la mesure où ils ne vont pas à l'encontre des droits collectifs.

Le syndicat national est plus que jamais nécessaire, dans un contexte de déstructuration de l'appareil public de recherche dans l'objectif clairement avoué de son assujettissement aux besoins des entreprises, des régions et des ministères, et surtout aux directives de la CEE en détruisant ce qui en faisait la force et la cohérence : le caractère national des organismes publics de recherche (ceci sur fond de stagnation des dépenses de recherche-développement des entreprises). Ainsi en 1987, les entreprises françaises ne finançaient que 41,8% de la dépense nationale de recherche-développement, (c'est à dire quel que soit le lieu où elle est exécutée), contre 63,6% en Allemagne, 25% des dépenses de recherche-développement des entreprises résultent de contrats publics, contre 12% en Allemagne et leur volume s'est accru depuis 1980 alors qu'il a un peu diminué en Allemagne. Pour autant le poids de la recherche académique (recherche de base exécutée par les Universités et les organismes publics) n'accuse pas de tels écarts entre les deux pays : 0,39% du PIB et 17%

du DIRD en France, respectivement 0,41 et 14% pour l'Allemagne. C'est la toile de fond. Parce que le patronat français refuse d'effectuer le financement de la recherche-développement à la hauteur nécessaire, celui-ci est non seulement assuré par l'Etat mais la mise en oeuvre de la recherche-développement s'effectue par recours massif à la force de travail des organismes publics et des universités. C'est la raison de la recherche de la flexibilité de la main-d'oeuvre, des unités et des thématiques et du déplacement des instances de décisions vers les technocrates. C'est la raison des menaces qui pèsent sur le statut sans remise en cause du paiement de cette force de travail sur budget public. Encore faut-il, pour y parvenir, casser ce qui existe!

Or les choses vont vite actuellement croissance continue des associations CNRS-entreprises, restructurations des laboratoires autour de thématiques définies par la direction et sur des lieux déterminés par le CIAT, contournement et affaiblissement des instances démocratiques, renforcement du pouvoir des préfets dans les régions en matière de "définition de projets innovants". Loin de la recherche du développement des régions, et d'une décentralisation, il s'agit en fait d'une hypercentralisation où toute possibilité d'intervention et d'initiative est enlevée aux personnels et d'une redistribution territoriale des unités de recherche le long de la "dorsale" européenne qui ne fait que renforcer les régions déjà bien dotées. La délocalisation est l'alibi et l'outil de cette redistribution et redéfinition des missions d'un service public qui n'est plus que service à l'Etat et aux entreprises.

Elle permet également une redéfinition des activités de service -pour la plupart remises à la sous-traitance- et de l'administration, dont on veut augmenter la productivité tout en diminuant les effectifs. Enfin en mettant en place les différents services de ressources humaines, les directions se dotent d'outil de gestion et de contrôle et de régulation des différentes catégories de force de travail. Les acquis sont attaqués de toute part avec l'aide active de la CFDT (restauration etc..).

Mais les miroirs aux alouettes ne fonctionnent plus. La direction agit pour faire participer les personnels à cette politique sur la base du volontariat, jouant l'intérêt de quelques uns contre le collectif. L'intérêt de quelques uns? Le plan social qui accompagne le plan de délocalisation enlève toute illusion.

(Voir encadré "ATTENTION AU SENS DES MOTS", page. 7)

## COMPTE RENDU DU CONGRES

L'orientation proposée par le document préparatoire et le rapport introductif de Maité DEMONS mettent l'accent sur les diversités des salariés et sur la nécessité de diversifier l'activité et les structures syndicales.

Ces aspects ont été finalement assez peu discutés. Cependant, sur un certain nombre de points précis, une discussion parfois acharnée a eu lieu, souvent à

l'occasion d'un amendement présenté par le SNTRS-CGT (dont la plupart avait été repoussés en commission).

- Sur "la prise en compte de l'efficacité individuelle dans le déroulement de carrière et la classification, comme condition de l'efficacité des entreprises" : nos

amendements ont été repoussés mais les dangers de cette proposition ont été relevés par plusieurs délégués.

- Sur "la pratique globalisante" et "revendications globalisantes" que le document oppose à la prise en compte de l'individuel, des "identités professionnelles" : là encore, les amendements, qui visaient à ne pas opposer les deux niveaux, à maintenir les revendications générales et les structures syndicales nationales, amendements présentés par le SNTRS-CGT et d'autres syndicats, ont été repoussés.

- Sur "la maîtrise des dépenses de santé", plusieurs délégués se sont élevés contre cette "revendication" alors que c'est la position de M. TAULADE et du gouvernement de diminuer les remboursements et les actes médicaux au détriment de la santé de la population. La commission avait rajouté "réelle maîtrise des dépenses de santé" et mis plus loin dans le texte que l'UGICT s'opposait à la politique du gouvernement en matière de santé. Cela n'a pas suffi à calmer les inquiétudes que suscite la reprise d'une formule du gouvernement. Les amendements qui visaient à éliminer cette formule ont été repoussés majoritairement.

- Sur la prise en compte de la mobilité comme élément constitutif de la qualification, la discussion a été rude. Non seulement le SNTRS-CGT mais beaucoup d'autres délégués ont combattu cette proposition surtout à partir des délocalisations. Le vote à main levée ayant donné beaucoup de voix à notre amendement, la présidence de séance a organisé un vote par mandats qui a donné :

- pour le maintien du texte (= contre l'amendement) : 35256  
 - pour l'amendement (= contre la proposition de la commission) : 17213  
 - Abstention : 1658

- Sur nos amendements concernant la recherche (176 et 178 bis), une certaine partie a été retenue par la commission mais la formule explicite "défense des organismes nationaux de recherche" n'a pas été retenue.

Pour toutes ces raisons, la délégation, après discussion, a décidé, dans le respect du mandat donné par la Commission Exécutive, de répartir ses voix lors du vote du document d'orientation amendé, ainsi:

64 POUR  
 426 CONTRE  
 426 ABSTENTION

La syndicalisation des enseignants à la CGT a fait l'objet de plusieurs interventions mais pas d'un vote.

Enfin, la question de savoir si le congrès de l'UGICT devait ou non appeler à voter non au référendum sur le traité de MAASTRICHT a fait l'objet d'un débat passionné.

C'est finalement dimanche matin, à l'occasion d'un projet de résolution présenté par la tribune que le congrès a tranché.

Un amendement indiquant que "le refus en France de la ratification du traité de MAASTRICHT serait une très importante victoire,..." a été adopté.

Mais un autre disant "pour toutes ces raisons le congrès de l'UGICT appelle les ICTAM à voter non" n'a recueilli que 5 POUR et 5 ABSTENTION.

Notons qu'un grand nombre de délégués n'a pas pris part au vote, un le signalant publiquement.

## RESULTATS DES VOTES

*Rappel: le congrès dispose de 58 880 voix*

- |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ● <b>Concernant le rapport d'activité:</b><br>Contre: 3822<br>Abstention: 860<br>Il est adopté par 92% des voix.                                          | ● <b>Concernant le rapport d'ouverture et les réponses au débat:</b><br>Contre: 925<br>Abstentions: 2931.<br>Il est adopté par 93,4% des voix.                           |
| ● <b>Concernant la politique financière et le rapport de la commission de contrôle financier:</b><br>Abstention: 523<br>Il est adopté par 99,1% des voix. | ● <b>Concernant le vote sur le document d'orientation:</b><br>Exprimés: 54 127<br>Pour: 49 097<br>Contre: 1930<br>Abstention: 3 100<br>Il est adopté par 90,7% des voix. |

### Efficacité individuelle et garanties collectives

Le congrès a été partagé sur ce thème. La méthode retenue pour l'adoption de la partie du document l'abordant est donc celle du décompte des voix représentées par les mandats. Au final, le texte sur la mobilité a été adopté par 65% des 54 127 voix exprimées (pour le texte présenté par la commission: 35 256 voix; contre: 17 213 voix; abstention: 1 658 voix). Assurément cette question de la mobilité devra faire l'objet d'un travail d'approfondissement de la réflexion de la part de la nouvelle direction de l'UGICT.

## **A PROPOS DE MAASTRICHT :**

### **DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DE LA CGT**

#### **POUR UNE EUROPE RÉPONDANT AUX BESOINS DE TOUS LES SALARIÉS, IL FAUT REJETER LE TRAITÉ DE MAASTRICHT**

Le débat national sur l'enjeu du Traité de Maastricht doit maintenant prendre une ampleur tout à fait nouvelle. Le Président de la République a dû prendre en compte la forte exigence populaire d'être informée et consultée. Un référendum est décidé pour le 20 septembre 1992.

La CGT est plus que jamais décidée à tenir toute sa place pour que les salariés actifs et retraités puissent se déterminer en toute connaissance de cause.

Elle entend le faire en tant qu'organisation syndicale fermement attachée à la défense des intérêts des salariés dans leurs diversités, porteuse des aspirations et revendications qu'ils expriment eux-mêmes, en cohérence avec les orientations de son 44ème Congrès.

A travers la mise en oeuvre de l'Acte Unique, le monde du travail dans l'agriculture, l'industrie et les services, a déjà l'expérience de l'accélération de l'intégration européenne, et des politiques communautaires au service des grands groupes multinationaux. L'Europe d'aujourd'hui est celle de quinze millions de chômeurs dont plus de trois millions dans notre pays, celle de la précarité, de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

D'autres choix sont possibles pour répondre aux besoins sociaux, au développement des atouts nationaux et des capacités d'indépendance des pays. Dans cette perspective, les coopérations s'imposent comme une exigence universelle.

Le Traité de Maastricht, élaboré par les Etats sans la moindre consultation préalable des peuples, tourne le dos à ces aspirations.

En effet, il organise à travers la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises, le renforcement de la concurrence entre les salariés. Celle-ci s'appuie sur les inégalités entre pays et régions. Sous prétexte d'harmonisation, le Traité organise en fait le nivellement par le bas des conditions de vie et de travail des salariés en portant atteinte aux garanties sociales propres à chaque pays. Ainsi c'est au nom de cette harmonisation que le gouvernement français tente d'imposer le travail de nuit des femmes et réexamine l'aménagement du temps de travail dans le sens d'une plus grande flexibilité.

L'emploi compte parmi les toutes premières préoccupations des salariés. Mais le Traité de Maastricht ouvrirait la porte à une accélération considérable des restructurations industrielles et des exportations de capitaux en Europe et dans les autres pays. Des millions de nouvelles suppressions d'emplois en découleraient aggravant considérablement le chômage et la précarité en Europe.

Le niveau de leur salaire, la reconnaissance de leurs qualifications sont également des préoccupations essentielles des salariés. Alors que la France est déjà devenue une zone de bas salaires en Europe, la rigueur imposée par l'Union économique et monétaire exercerait une pression accrue sur les salaires comme sur l'ensemble de la protection et des garanties sociales.

Répondre aux besoins sociaux exige un développement des services publics dans notre pays alors que ceux-ci seraient soumis à une logique de privatisation s'appuyant sur la sélectivité et la discrimination des usagers.

Les importants transferts de compétence prévus par le Traité de Maastricht renforçant les pouvoirs exercés au niveau européen au détriment des souverainetés nationales, feraient obstacle à l'aspiration des salariés à la démocratie, à l'exigence d'intervenir dans les choix qui les concernent.

Les formes d'intégration en matière de défense non seulement ne répondent pas aux besoins de défense de la France dans l'Europe d'aujourd'hui mais sont au contraire porteuses de risques importants d'interventions militaires dans le monde et représentent donc de graves périls pour la paix.

Pour toutes ces raisons, la Commission exécutive de la CGT se prononce pour le rejet du Traité de Maastricht, appelle les salariés à agir dans ce sens et à se mobiliser pour une nouvelle conception de la construction européenne. Celle-ci doit se fonder sur la promotion des coopérations pour imposer un droit social européen garantissant les acquis nationaux assurant le progrès pour tous et le rattrapage progressif des pays les plus défavorisés.

Pour favoriser l'éclosion de cette Europe démocratique des peuples, les salariés actifs et retraités ont intérêt à apporter leur pierre à la non ratification du Traité. Cette non ratification n'entraînerait ni le vide, ni la fin de la construction européenne mais ouvrirait au contraire de réelles possibilités pour bâtir cette nouvelle Europe. La CGT appelle tous les salariés à s'engager dans le débat et, surtout, à donner un élan nouveau aux luttes sociales et à la recherche de convergences revendicatives à tous les niveaux, en France et en Europe.

Montreuil, le 20 juillet 1992

# Si "L'ACCORD SALARIAL" N'EST PAS UNE MACHINE A LAMINER LE POUVOIR D'ACHAT... C'EST VRAIMENT BIEN IMITE !

## Quelques rappels sur les accords salariaux :

-Le relevé de conclusion sur le dispositif salarial 88/89 a été approuvé par : FEN; FO; CFDT; CFTC; FGAF.

-Il n'y a pas eu de négociations au titre de l'année 1990. Le gouvernement a pris des mesures unilatérales.

-Les mesures de l'accord pour 91/92, «prennent en compte... le contentieux né de l'accord 88/89». (texte du relevé de conclusion). Le dispositif de cet accord, qui déborde sur 1993, a été approuvé par: FEN; CFDT; CFTC; FGAF.

## Le bilan à mi-parcours :

Nous établissons ce bilan à partir de l'évolution du pouvoir d'achat du traitement médian, c'est à dire le traitement de l'indice au dessus et au dessous duquel se situent 50% du personnel.

Cet indice médian était au 31/12/88, l'indice 365 (sources : INSEE et rapport 91 sur la Fonction Publique). Compte tenu des mesures intervenues sous forme de points uniformes, l'indice médian se situe à 363 au 01/01/88; 365 au 01/10/88; 366 au 01/02/89; 367 au 01/01/90 et 369 au 01/08/91.

c'est sur ces bases, qui permettent d'intégrer les effets des points uniformes, que nous avons procédé aux calculs d'évolution du pouvoir d'achat.

## 1) EVOLUTION, MOIS PAR MOIS, DU POUVOIR D'ACHAT DU TRAITEMENT NET A L'INDICE MEDIAN :

Calculs effectués depuis 1988 (l'accord 91/92 intégrant la «prise en compte du contentieux 88/89») et sur les bases de l'évolution des prix mesurée d'une part par l'indice INSEE, d'autre part par l'indice CGT.

### ANNEE 1988

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept;	Oct.	Nov.	Déc.
Traitement Ind. Médian	7 097,15	7 097,15	7 168,16	7 168,16	7 168,16	7 168,16	7 168,16	7 168,16	7 239,17	7 279,09	7 279,09	7 279,09
INSEE Base 100 31.12.87	100,17	100,35	100,65	101,12	101,36	101,66	102,01	102,31	102,55	102,78	102,90	103,08
Traitement pour maintien sur base INSEE	7 109,21	7 121,99	7 143,28	7 176,63	7 193,67	7 214,96	7 239,80	7 261,09	7 278,12	7 294,45	7 302,96	7 315,74
Evolutions mensuelles	(- 12,06)	(- 24,84)	(+ 24,88)	(- 8,47)	(- 25,51)	(- 46,80)	(- 71,64)	(- 92,93)	(- 38,95)	(- 15,36)	(- 23,87)	(- 63,65)
CGT Base 100 31.12.87	100,23	100,51	101,07	101,40	102,24	102,48	102,85	-103,18	103,46	103,84	104,26	104,59
Traitement pour maintien sur base INSEE	7 113,47	7 133,34	7 173,08	7 196,51	7 256,12	7 273,15	7 299,41	7 322,83	7 342,71	7 369,68	7 399,48	7 422,90
Evolutions mensuelle du PA sur Base CGT	-16,32	-36,19	-4,92	-28,35	-87,96	-104,99	-131,25	-154,67	-103,54	-90,59	-120,39	-143,81



## ANNEE 1989

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept;	Oct.	Nov.	Déc.
Traitement Ind. Médian	7 195,37	7 215,07	7 287,2	7 287,2	7 287,2	7 287,2	7 287,2	7 287,2	7 373,93	7 373,93	7 373,93	7 373,93
INSEE Base 100 31.12.87	103,49	103,79	104,08	104,74	105,15	105,27	105,57	105,74	105,98	106,45	106,63	106,75
Traitement pour maintien sur base INSEE	7 344,84	7 366,13	7 386,71	7 433,55	7 462,65	7 471,17	7 492,46	7 504,52	7 521,56	7 554,91	7 567,69	7 576,20
Evolutions mensuelles	(-149,47)	(-151,06)	(-99,51)	(-146,35)	(-175,45)	(-183,97)	(-205,26)	(-217,32)	(-147,63)	(-180,98)	(-193,76)	(-202,27)
CGT Base 100 31.12.87	105,01	105,53	106,09	106,74	107,40	107,63	108,52	-108,81	109,09	109,41	109,65	109,98
Traitement pour maintien sur base INSEE	7 452,71	7 489,62	7 529,36	7 575,49	7 622,33	7 638,66	7 701,82	7 722,40	7 742,28	7 754,99	7 782,02	7 805,44
Evolution mensuelle du PA sur Base CGT	-257,34	-274,55	-242,76	-288,29	-335,13	-351,46	-414,62	-435,20	-368,35	391,06	-408,09	-431,51

Cumul des pertes mensuelles à l'indice médian sur 88/89 (accord salarial)

	2 425,23
Prime de croissance au 1.11.89	(- 1200)
	<u>1 225,23</u>

**CUMUL DES PERTES MENSUELLES DE POUVOIR D'ACHAT,  
A L'INDICE MEDIAN SUR 88/89 (Accord Salarial)**

## Base INSEE

2425,23
-1200,00 (prime de croissance au 01/11/89)
<u>1225,23</u>

## Base CGT

5220,74
-1200,00 (prime de croissance 1989)
<u>4020,74</u>

## ANNEE 1990

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
Traitement Ind. Médian	7 431,17	7 431,17	7 431,17	7 519,77	7 519,77	7 519,77	7 519,77	7 519,77	7 519,77	7 519,77	7 519,77	7 615,95
INSEE Base 100 31.12.87	107,05	107,28	107,64	108,05	108,29	108,47	108,76	109,42	110,01	110,60	110,42	110,36
Traitement pour maintien sur base INSEE	7 597,50	7 613,82	7 639,37	7 668,47	7 685,50	7 698,27	7 718,86	7 765,70	7 807,57	7 849,44	7 836,67	7 832,41
Evolutions mensuelles	-166,33	-182,65	-208,20	-148,70	-165,73	-178,50	-199,09	-245,93	-287,80	-329,67	-316,90	-216,46
CGT Base 100 31.12.87	110,49	110,82	111,29	111,71	112,04	112,27	112,84	-113,73	114,66	115,13	115,27	115,46
Traitement pour maintien sur base INSEE	7 841,64	7 865,06	7 898,41	7 928,22	7 951,64	7 967,97	8 008,42	8 071,58	8 137,59	8 170,94	8 180,88	8 194,36
Evolution mensuelle du PA sur Base CGT	-410,47	-433,89	-467,24	-408,45	-431,87	-448,20	-488,65	-551,81	-617,82	-651,17	-661,11	-578,41

Cumul des pertes mensuelles 90 à l'indice médian (base 31.12.87)

2 645,96

Cumul des pertes depuis le 1.1.88

3 871,19

CUMUL DES PERTES MENSUELLES DE POUVOIR D'ACHAT,  
A L'INDICE MEDIAN SUR 1990 (Base 31/12/87)Base INSEE  
2645,96Base CGT  
6149,09

## ANNEE 1991

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Traitement Ind. Médian	7 615,95	7 658,40 1	7 658,40	7 658,40	7 658,40	7 658,40	7 578,65 2	7 657,63	7 657,63	7 657,63	7 691,53	7 691,53
INSEE Base 100 31.12.87	110,84	111,02	111,13	111,49	111,79	112,02	112,44	112,67	112,91	113,38	113,68	113,80
Traitement pour maintien sur base INSEE	7 866,48	7 879,25	7 887,06	7 912,61	7 933,90	7 950,22	7 980,42	7 996,36	8 013,39	8 046,74	8 068,04	8 076,55
Evolutions mensuelles	-250,53	-220,85	-228,66	-254,21	-275,50	-291,82	-401,77	-338,73	-355,76	-389,11	-376,51	-385,02
CGT Base 100 31.12.87	115,79	116,30	116,68	117,01	117,43	117,76	118,22	-118,51	118,79	119,12	119,44	119,82
Traitement pour maintien sur base INSEE	8 217,78	8 253,98	8 280,95	8 304,37	8 334,18	8 357,60	8 390,25	8 410,83	8 430,70	8 454,12	8 476,83	8 503,80
Evolution mensuelle du PA sur Base CGT	-601,83	-595,58	-622,55	-645,97	-675,78	-699,20	-811,60	-753,18	-773,07	-796,49	-785,33	-812,27

Cumul des pertes mensuelles 91 à l'indice médian (base 31.12.87) au 30.09.91

#####

Cumul des pertes depuis le 1.1.88

#####

(1) Intervention CSG: A ce niveau sur la base du seul traitement CSG= 92,59 F (+42 F de remise forfaitaire)

(2) Relèvement de la cotisation Sécurité Sociale

CUMUL DES PERTES MENSUELLES DE POUVOIR D'ACHAT, A L'INDICE MEDIAN SUR 1991 (Base 31/12/87; l'accord salarial «intégrant» le règlement du «contentieux» de l'accord 88/89)

Base INSEE  
3768,47

Base CGT  
8572,85

CUMUL DES PERTES MENSUELLES DE POUVOIR D'ACHAT SUR 1988,89,90,91

Base INSEE  
7639,66

Base CGT  
18742,68

**A L'INDICE MEDIAN, LES PERTES CUMULEES DE POUVOIR D'ACHAT SUR LES ANNEES 88/89/90/91 REPRESENTENT, SUR LES BASES INSEE, L'EQUIVALENT D'UN MOIS DE TRAITEMENT.**

**2) DECALAGE «EN NIVEAU» DE L'INDICE MEDIAN AU 31/12/91 par rapport au 31/12/87 (Période couverte par les deux accords salariaux)**

Pour remettre les traitements nets, au même niveau de pouvoir d'achat que celui détenu au 31/12/87,

il manque : - 10,56% sur les bases CGT  
- 5,00% sur les bases INSEE

Sur les quatre dernières années, dont trois sont couvertes par des accords salariaux, c'est à dire la caution d'organisations syndicales aux propositions gouvernementales, il manque 5% pour que les traitements retrouvent leur niveau de pouvoir d'achat du 01/01/88. (les 1,3% de fin février seront très loin de faire le compte et ce d'autant qu'il faudra ensuite attendre fin octobre pour connaître une nouvelle mini-réévaluation). Si on se réfère à 1982, c'est à dire au début de la désindexation, le décalage par rapport à l'indice INSEE atteint des sommets.

On ne sera pas surpris que la revue du Ministère, «Service Public», N°1 de janvier 1992, titre sur sa couverture «une négociation réussie»

Mais on pourra légitimement se poser la question : «réussie pour qui?»

«Accord» après «accord», le gouvernement, approuvé par les organisations syndicales signataires, lamine notre pouvoir d'achat.

Bien sûr il est inacceptable que des organisations syndicales puissent signer des accords qui programment la baisse du pouvoir d'achat, c'est contraire à la nature même du syndicalisme, tel que nous le concevons, mais nous serions, nous aussi, tout aussi coupables si nous nous en tenions à une simple dénonciation du constat.

# Contraception Avortement

## Un droit remis en cause

**LE DROIT DE CHOISIR EST MENACE** : le prix de nombreuses pilules augmente, elles ne sont pas, ou plus remboursées, notamment les plus récentes.

Nous voulons que la loi sur le remboursement de la contraception soit appliquée dans les faits :

- pilules et stérilets remboursés,
- marge bénéficiaire contrôlée pour les préservatifs et spermicides.

**LE DROIT DE CHOISIR EST MENACE** : des commandos anti-IVG s'attaquent régulièrement aux centres d'IVG dans les hôpitaux sans être vraiment inquiétés.

Nous voulons que ces exactions ne soient plus tolérées et soient sanctionnées.

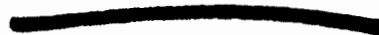
**LE DROIT DE CHOISIR EST MENACE** : la politique de maîtrise des dépenses de santé et la réforme hospitalière mettent en péril le fonctionnement et l'existence même de nombreux établissements d'information, de centres de planification et d'IVG, et restreignent les actions essentielles de prévention.

**NOUS AVONS LUTTE POUR OBTENIR CES DROITS,  
ENSEMBLE NOUS LUTTERONS POUR LES CONSERVER**

Pétition Nationale

NOM-Prénom	Profession	Adresse	Signature

A l'initiative de 41 organisations et divers collectifs dans les villes et les régions, auxquels le SNTRS-CGT s'associe.



**Le SNTRS-CGT invite ses sections et ses adhérents à faire connaître et à diffuser les articles et informations contenus dans ce journal.**